



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 2 mars 2020 – 20h15 – foyer de la grande salle

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées: Mesdames Déborah BIGNENS et Sandra BOURGEOIS ainsi que Messieurs Thomas BAERISWYL, Jean-Jacques CLERC, Sébastien DEBONNEVILLE, Giuseppe DI SANTO, Edgar DIEPERINK, Serge KURSNER, Jean-Claude MAGNIN, Jean-Marie RENAUD, John REYMOND et Julien WOLF.
M. Laurent GUIGNARD, municipal, est également excusé.

Personne absente: Monsieur Serge KURSNER

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à la représentante de la presse ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et annonce que le bureau du Conseil a été saisi du dépôt d'une motion par M. Pierre-Yves CORREVON et consorts intitulée "Stratégie et vision pour les bâtiments communaux". Les motionnaires souhaitent voir le dépôt de la motion inscrit à l'ordre du jour de notre séance. La recevabilité de la motion a été examinée par le bureau avant l'ouverture de la séance et est jugée conforme. Ainsi, l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour est proposé.

La modification de l'ordre du jour <u>est acceptée</u> à l' unanimité .
--

Aucune autre proposition de modification n'étant formulée, l'ordre du jour se présente ainsi comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 20192. Communications du bureau3. Présentation du projet de déplacement de la gare routière4. Dépôt de la motion "Stratégie et vision pour les bâtiments communaux"5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|---|

1. Adoption du **procès-verbal** du 6 décembre 2019

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du bureau

Informations:

- Un remerciement appuyé à notre archiviste, M. Jean-François JACOT, qui a ouvert aux membres de notre Conseil les portes de nos **archives communales**. Ce patrimoine, riche d'Histoire, fut intéressant et surprenant.
- Plusieurs événements sont intervenus dans notre village ces dernières semaines, le **Téléthon**, le **concert annuel de la fanfare**, plusieurs rencontres organisées par l'**ADIG**, le **nouvel an** préparé par la Gym, l'**apéro-concert de la fanfare** du jour de l'an et sa traditionnelle choucroute organisée en collaboration avec les tenanciers du Café de La Poste (événement organisé pour la première fois sous cette forme à la grande salle de Gimel et qui a rencontré un vif succès), le **loto de l'USL**, le **tournoi du FC Gimel-Bière**. Un remerciement à toutes les **sociétés locales** pour leur engagement et leur dévouement tout au long de l'année.

Dates importantes:

- Dimanche 8 mars : 50^{ème} **trophée du Marchairuz** organisé par le ski club de Gimel
- Samedi 14 mars : **journée des bibliothèques** avec ouverture de la nôtre en présence de l'artisan écrivain Jean-Robert Probst.
- Samedi 28 mars : **carnaval** de Gimel avec cortège dès 15h20.
- Samedi 25 avril : **concours interne de l'Etraz région** organisé par le centre de Gimel de 7h à 12h.

3. Présentation du projet de déplacement de la gare routière

Mme la Syndique Sylvie JUDAS présente M. Damien MORAND, directeur auprès du bureau d'ingénieurs SABERT, qui a assisté la Commune dans le cadre de l'élaboration du projet. En substance, la gare routière existante serait supprimée au profit de la création d'arrêts de bus, en particulier devant la **Maison de Commune** ainsi que devant **l'Hôtel de l'Union**. Le projet a également été présenté aux membres de la commission des routes deux semaines auparavant. L'emplacement des arrêts à la rue de la Chomaz initialement imaginé n'a pas rencontré l'assentiment de la DGMR¹ qui souhaite désormais l'emplacement de ceux-ci sur des routes cantonales ou axes de traversées cantonales. Cela permet ainsi l'obtention d'une subvention cantonale à hauteur de 50%. En outre, le nouveau tracé offre une sécurité routière accrue au travers d'un ralentissement du trafic.

M. Damien MORAND détaille le projet d'implanter un premier arrêt de bus – sur la chaussée montante – en face de la Maison de Commune ainsi qu'un second arrêt – sur la chaussée descendante – à l'angle de l'Hôtel de l'Union. Les normes pour personnes handicapées doivent être respectées et impliquent un delta de 22 cm entre le niveau de la route et la hauteur de l'arrêt d'où la pose d'une bordure spéciale (avec revêtement percolé). Une rampe de 6% est également prévue, toujours dans le but de permettre la circulation de personnes à mobilité réduite. Un abri ainsi qu'un banc sont prévus à l'arrêt devant la Maison de Commune. La façade et toiture de l'Hôtel de l'Union offrent, quant à elles, un abri suffisant par temps de pluie s'agissant du second arrêt.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS présente les différents tracés des lignes de bus. Au total, **47** bus arrivent chaque jour dans notre village:

19 pour la ligne **720** Allaman– St-George | **12** pour la ligne **725** Allaman– Saubraz | **16** pour la ligne **840** Rolle– Gimel

La ligne **720** marque actuellement un arrêt à la place de la Vernette. Avec ce nouveau projet, les bus prendront directement la rue du Martinet, après la place de l'Union, réalisant par-là un gain de parcours par rapport au tracé actuel.

¹ Direction générale de la mobilité et des routes



Conseil communal de Gimel

Les lignes 725 et 840 pourraient se voir gratifiées d'un nouvel arrêt en haut du chemin des Sept Fontaines. Zone qui servirait également de débarcadère pour les lignes scolaires avec création d'un cheminement d'accès au collège du Marais. Enfin, des discussions sont en cours avec la DGMR pour permettre la création d'un P+R d'une trentaine de places de parc.

M. Jean-Luc BIGNENS (président de la commission des routes) confirme la tenue d'une séance d'information à laquelle tous les membres de la commission ont pu participer. Le projet proposé a rencontré l'adhésion de la commission qui soutient globalement le projet. La création d'un nouvel arrêt au nord du village est une bonne nouvelle pour les résidents des quartiers visés. La commission suggère également la création d'un WC public.

Au terme de la présentation, la parole est passée à l'Assemblée.

Ci-après, une synthèse des échanges intervenus entre l'Assemblée et la Municipalité qui, de par leur caractère spontané, multiple et informel, font l'objet d'une restitution regroupée par sujet.

Remarques de l'Assemblée et précisions de la Municipalité :

- **Il n'y a pas d'autre d'arrêt entre la Maison de Commune et le haut du chemin des Sept Fontaines ?**
Non, il n'y en a pas.
- **Quelles conséquences pour les bus scolaires ?** Aucun changement pour les bus scolaires des classes primaires qui continueront à s'arrêter devant le Collège Marais I. Quant aux élèves du secondaire descendant sur Aubonne, la suppression de la gare routière est compensée par les arrêts prévus en haut du chemin des Sept Fontaines et devant l'Hôtel de l'Union (les autres arrêts demeurent inchangés).
- **Les nouveaux arrêts "Maison de Commune" et "Hôtel de l'Union" vont générer passablement de perturbations du trafic à chaque passage de bus.** La halte des bus demeura de courte durée à ces arrêts (pas de temps d'attente).
- **Les modifications interviendront par étape ou en une seule fois ?** Tant que l'arrêt des Sept Fontaines n'est pas créé (un préavis devrait être déposé cet automne), l'arrêt de la place de la Vernette subsistera. La réalisation à court terme des arrêts "Maison de Commune" et "Hôtel de l'Union" permet une économie d'environ 25'000 fr. en raison de la présence actuelle de la société Camandona dans le cadre de la réfection de la Grand'Rue.
- **Quel est le coût total de la création de ces deux nouveaux arrêts et ne devrait-il pas faire l'objet d'un préavis ?** Le coût se monte à 85'000 fr. si ceux-ci sont réalisés une fois la réfection de la Grand'Rue achevée. Si la réalisation se fait pendant les travaux existants, alors la facture se trouve ramenée à 60'000 fr. Le fait d'appliquer les recommandations de la DGMR permet l'octroi d'une subvention réduisant la facture pour la Commune à hauteur de 40'000 fr. Cette somme peut être incorporée dans l'enveloppe budgétaire de la réfection de la Grand'Rue précédemment approuvée par le Conseil communal.
- **Une mise à l'enquête est-elle nécessaire pour la création de ces nouveaux arrêts ?** Elle n'est pas demandée par le canton. A noter que les arrêts sont entièrement sur le domaine communal et n'empiètent sur aucune parcelle privée.
- **En fonction de l'issue du réaménagement de la place de la Vernette, le maintien d'un arrêt de bus sur cette place pourrait-il être envisagé ?** Le réaménagement de la place est un projet indépendant de celui des arrêts de bus. La limitation des rotations autour de la place répond également à une demande de Car Postal. Enfin, la mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite implique que la gare routière ne pourra de toute façon pas subsister dans sa forme actuelle.



- Est-il possible d'avoir simultanément un bus montant à l'arrêt "Maison de Commune" et un bus descendant à l'arrêt "Hôtel de l'Union" ? Les horaires actuels font qu'une telle situation ne devrait pas se produire.
- Quelles mesures de sécurité seront prises autour des deux nouveaux arrêts considérant que le trafic piétonnier aux abords de la place de l'Union est déjà difficile à l'heure actuelle. Les arrêts de bus, en soit, sont sécuritaires et surélevés de 22cm avec une pente d'accès de 6%. Il n'y aura plus de bordures hautes, mais des bordures biaisées permettant le passage d'une chaise roulante. Quant au passage piéton, il sera décalé pour des questions de distance de visibilité.
- Est-il possible de placer un passage piéton à l'angle de la rue de la Chomaz ? Non, l'espace n'est pas suffisant pour en créer un.
- Quand est-il de la mise aux normes des autres arrêts de bus, en particulier aux arrêts "Bas du village" et "le Prunier" ? La DGMR n'exige pas la mise aux normes immédiates de l'entier des arrêts de bus si une partie de ceux-ci sont déjà équipés d'un accès pour personnes à mobilité réduite. Ceci étant, l'entreprise LECOULTRE envisage d'importants travaux sur son site qui permettraient d'envisager une réfection de l'arrêt de bus "le Prunier" avec la participation de cette société.
- Pourquoi le projet ne fait pas l'objet d'un préavis global plutôt qu'un saucissonnage par étape ? Il n'y a pas de volonté de mettre le Conseil communal devant le fait accompli. La réflexion autour des arrêts de bus occupe la Municipalité depuis 2 ans avec de nombreux échanges intervenus avec la DGMR. Le tracé initial autour de la place de la Vernette s'est avéré impossible et a suscité beaucoup d'oppositions. Si la situation actuelle peut donner le sentiment d'un certain empressement, c'est surtout pour profiter de l'opportunité des travaux actuels de la Grand'Rue pour réaliser deux arrêts à moindre coût.

4. Dépôt de la motion "stratégie et vision pour les bâtiments communaux"

La Présidente rappelle la procédure applicable au dépôt d'une motion. Celle-ci ayant été jugée recevable par le bureau du Conseil, la parole est passée à M. Pierre-Yves CORREVON qui donne lecture du texte de sa motion.

La Présidente explique que le Conseil peut à présent i) refuser la prise en considération, ii) demander à une commission ad hoc de préavisier la prise en considération ou iii) accepter la prise en considération et le renvoi de la motion directement à la Municipalité.

La Présidente demande si 1/5^e des membres souhaitent invoquer la constitution d'une commission ad hoc. Tel n'étant pas le cas, la Présidente passe au vote la prise en considération immédiate de la motion.

La prise en considération <u>est acceptée</u> à l' unanimité et la motion renvoyée à la Municipalité pour traitement.
--

La Municipalité prend acte du dépôt de cette motion et y répondra volontiers le cas échéant.

5. Information de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

A le plaisir d'annoncer que l'EM du **SDIS** a nommé M. Jean-Marie PACHE chef du Détachement de Premier Secours (DPS) de Gimel et Mme Sandra BOURGEOIS cheffe du Détachement appui (DAP). Un remerciement pour leur engagement en faveur des pompiers de Gimel.



Conseil communal de Gimel

Informe que les **travaux de la Grand'Rue** ont pu reprendre plus rapidement qu'espéré grâce à la météo clémente de cet hiver. La couche de surface devrait ainsi pouvoir être posée avant l'été. Si le temps le permet, les travaux débiteront sur la place de l'Union dans une semaine.

Mme Anne-Laurence BERGER :

Le **centre des jeunes** intégrera le collège du Martinet au plus tard d'ici la rentrée scolaire 2020. Cette modification est toutefois sans effet sur les activités de midi qui demeureront sur le centre scolaire du Marais. En choisissant le site du Martinet, on offre ainsi plus d'espace aux jeunes tout en réhabilitant l'utilisation du bâtiment. Ainsi, la salle située sous le foyer de la grande salle pourra à nouveau être utilisée par les sociétés locales, dont les paysannes vaudoises.

M. Philippe REZZONICO :

Les **comptes 2019** devraient – sur la base des estimations actuelles – se solder par un excédent de recettes.

La **facture sociale** fait actuellement l'objet de négociations entre les autorités cantonales et les associations faitières des communes vaudoises (l'UCV¹ et l'ADCV²). Les communes de Rolle et Crans ont fait le choix de ne pas payer leur contribution et veulent apporter la démonstration de l'incompatibilité juridique du système actuel. Des assises furent organisées à l'initiative de ces deux communes auxquelles participèrent environ 120 communes du canton. A ce jour, il n'y a pas encore de consensus sur la clé de répartition canton/commune. Si une reprise intégrale de la facture sociale devait être faite par le canton, cela impliquerait une baisse de 25 points du taux communal et une hausse équivalente du taux cantonal. D'un point de vue budgétaire, cette situation ne serait, à priori, pas défavorable pour Gimel.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

Revient sur l'émotion suscitée par la fermeture de **l'Hôtel de l'Union** et rappelle certains moments clés de l'histoire récente du bâtiment tels que la suspicion d'un trafic de drogue dont l'enquête fut diligentée par la police cantonale, ou encore, au travers de la police du commerce, d'une demande d'audit quant au respect des normes incendies. L'expertise menée par un bureau spécialisé a mis en exergue de nombreux problèmes (absence de dispositif de détection d'incendie relié à la CTA, absence de portes coupe-feu, portes palières pas aux normes, portes d'accès au sous-sol non conformes, portes vitrées au rez-de-chaussée non conformes, etc.). Les conclusions du rapport étaient par conséquent défavorables sous l'angle de la sécurité des personnes et recommandaient des mesures urgentes. Au surplus, l'électricité du bâtiment n'est plus conforme, la distribution d'eau chaude ne fonctionne plus et la toiture requiert d'importants travaux. C'est pour toutes ces raisons que le bail de l'exploitant n'a pas été renouvelé entraînant d'intenses tractations avec l'intéressé. Le bâtiment, désormais libre de tout bail, la Municipalité peut à présent réfléchir au devenir de l'Hôtel de l'Union. Un projet de réalisation d'appartements protégés assorti d'un droit de superficie avec le concours d'investisseurs privés a fait l'objet d'une visite de la Municipalité à la mi-février dans une autre commune. Bien que ce projet ne soit pas totalement transposable, il serait possible d'imaginer l'aménagement d'un café restaurant partagé entre les résidents et les habitants de la commune. Un partenariat privé-public assurerait un rendement stable à cet actif sans investissement conséquent à la charge des finances communales. A contrario, une rénovation complète du bâtiment à la charge de la Commune représenterait une dépense de l'ordre de 4,5 à 5 millions de francs.

¹ Union des Communes Vaudoises

² Association de Communes Vaudoises



Concernant le **centre des jeunes**, les locaux mis à disposition correspondent aux deux anciennes classes situées à l'étage du Collège du Martinet. Les classes du rez-de-chaussée seront mises à disposition de la population pour des rencontres ou des assemblées, voire la tenue d'expositions. Ceci en exécution des réflexions menées par la Municipalité.

Signale un problème lié à l'**accueil des enfants de 5P/6P**, dès la rentrée 2020, dont la Commune n'a été informée par l'AEMA¹ qu'en janvier dernier (soit en même temps que les parents concernés) en dépit d'une information adressée par l'UAPE² de Gimel à l'AEMA longtemps auparavant. Des solutions ont été trouvées, en urgence, afin de permettre l'accueil des enfants au bénéfice d'un contrat ainsi que ceux inscrits sur liste d'attente. Un courrier recommandé signé par les communes adhérentes a été envoyé à l'AEMA pour dénoncer la carence en termes de communication et le rejet de la responsabilité sur la Commune de Gimel qui, encore une fois, n'a été informée que très tardivement d'un problème lié à l'accueil de certains enfants. La situation pourrait, en outre, conduire à des retards ou des pertes de subventions cantonales.

Enfin, dans le contexte actuel de santé public lié au **Coronavirus**, il est rappelé à tous les citoyens de suivre scrupuleusement les recommandations émises par l'OFSP et le canton de Vaud. A ce jour, aucune annulation de manifestation publique n'est annoncée (la limite des 1'000 personnes n'étant pas atteinte).

6. Divers et propositions individuelles

M. Cyril MESSIEUX : revient sur la question de l'**éclairage public** de la Grand'Rue constatant la très forte intensité lumineuse de celle-ci la nuit. De plus, est-il possible de focaliser l'éclairage sur la rue et non sur les bâtiments voisins? S'agissant de la **facture sociale**, quelle est la position de notre commune et des communes en général quant aux discussions en cours entre l'UCV/ADCV et le Conseil d'Etat.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme que la remarque portant sur l'éclairage public a bien été entendue et transmise à la Romande énergie qui devrait intervenir dans les semaines à venir.

M. Philippe REZZONICO : les négociations sont actuellement en cours et sont, de fait, soumises au secret. L'assemblée de l'UCV du 30 avril nous permettra peut-être d'en savoir davantage. Rolle et Crans ont fait part de leur position commune dans cette affaire (reprise intégrale de la facture sociale par le canton). Les autres communes sont, quant à elles, dans l'attente du résultat des négociations.

M. Pierre-Yves CORREYON : signale deux **arbres potentiellement dangereux** aux abords de la Saubrette.

M. Philippe REZZONICO : répond qu'il convient de savoir où sont situés les arbres en question. S'ils sont à proximité du cours d'eau, nous sommes sur le domaine public cantonal, dans le cas contraire, la responsabilité incombe au propriétaire du bien-fonds où se trouvent les arbres en question.

Mme Mary CROISIER : dans le prolongement de l'intervention de M. Cyril MESSIEUX, il faut relever la présence d'**autres éclairages publics de type LED** qui génèrent de fortes pollutions lumineuses nocturnes (au chemin Planet notamment) qui, au-delà de la gêne des riverains, perturbent également la nature avoisinante.

¹ Accueil Enfance Montherod Aubonne

² Unité d'accueil pour écoliers



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Marie PACHE : signale que la **route de Gimel**, peu avant la jonction avec la route de Rolle, présente de sérieuses déformations. De plus, le **chemin des Ânes** est aussi endommagé suite à l'important trafic de ces derniers mois.

M. Philippe REYMOND : rappelle qu'une étude est en cours sur l'état de nos routes et la dotation au budget 2020 plus important qu'à l'accoutumé. L'intéressé reconnaît toutefois que la portion de route à proximité de la porcherie est en très mauvais état.

M. Denis HUMBERT : s'inquiète des problèmes successifs rencontrés sur le **site scolaire** entre le remplacement du chauffage et le sous-dimensionnement de l'UAPE.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : le remplacement de l'installation de chauffage est intervenu dans un contexte d'usure normale. Quant à la capacité d'accueil de l'UAPE, le projet initial prévoyait 24 places avant d'être relevé à 36 places. En tout état de cause, nous sommes en mesure de trouver des solutions dans l'attente de la baisse du pic d'élèves que nous connaissons actuellement.

Les prochaines séances du Conseil communal sont prévues le **28 avril et 24 juin 2020**.

La Présidente remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h50.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin